

au sujet de l'aspect constitutionnel de la situation qui s'offre actuellement à nous. Car, M. l'Orateur, il s'agit d'une situation extraordinaire. Nous avons vu ici, depuis la convocation du parlement, le spectacle extraordinaire de deux ou trois ministres et de leurs partisans se levant pour faire l'éloge de la politique de l'opposition. Ils sont venus les uns après les autres s'arroger le mérite de quelque article, parfois glorieux, du programme du parti conservateur. C'est là particulièrement ce qui a marqué le discours du premier ministre et celui du ministre du Commerce. Voilà un spectacle qui s'est rarement produit en cette enceinte, et sur lequel je désire appeler l'attention du parlement au point de vue constitutionnel.

En effet, M. l'Orateur, quelle est notre constitution ? En Angleterre il y a un roi ou une reine ; il y a une Chambre des lords et une Chambre des communes. Au Canada, il y a un Gouverneur général, représentant Sa Majesté ; il y a une seconde Chambre, le Sénat, et la Chambre des communes. Celle-ci constitue une grande puissance, parce qu'elle possède le contrôle des deniers publics. Et nous avons, comme on a dit ici, le droit de nous gouverner nous-mêmes. Eh bien ! supposons que notre constitution soit transportée à Cuba, y fonctionnerait-elle ? Fonctionnerait-elle parmi les Philippins des îles Philippines ? Tout le monde sait que non, et pourquoi ? Pour la raison que la population de Cuba et les Philippins, dans leur état actuel de développement, sont absolument impropres au gouvernement constitutionnel dont on jouit en Angleterre et dans les colonies autonomes de l'Empire.

Si l'on jette les yeux sur l'Europe, on voit en Russie un puissant gouvernement, mais non la liberté individuelle. En Allemagne, le gouvernement y est puissant et constitutionnel, mais la liberté individuelle y est fort restreinte. En France, ni le gouvernement puissant ni la liberté individuelle n'existent. Quant à l'Italie et à l'Espagne, je n'en parle point. En Angleterre et dans ses colonies autonomes seulement a été résolu ce grand problème de joindre à un exécutif puissant une liberté individuelle presque sans limites. Et pourquoi ? La cause n'en est point dans notre système de roi, de lords et de communes, ou de gouverneur général, de Sénat et de Chambre basse, y compris un sens électoral étendu ; non, elle est dans le fait que les habitants de la mère patrie et de ses colonies autonomes possèdent l'éducation du gouvernement autonome.

Ce qui nous permet de jouir de cet admirable système constitutionnel, qui n'existe pas et n'a jamais existé nulle part au monde en dehors de l'Angleterre et de ses colonies, ce n'est pas la forme mécanique de la constitution ; ce n'est pas le suffrage étendu, ce n'est pas le système équilibré de roi, de lords et de communes. Non, c'est qu'il existe là une population possédant l'éduca-

tion du gouvernement autonome ; c'est que, en d'autres termes, là se trouve une société où l'opinion publique organisée est possible.

Comment cette opinion publique organisée est-elle créée et manifestée ? Parfois par la presse, parfois dans des salons d'hôtel, parfois dans des assemblées tenues dans des maisons d'école, parfois dans de grandes assemblées publiques qui ont lieu dans les villes, parfois à la maison, au marché, à la foire, sur la place publique, au coin de la rue, à la boutique du forgeron, à la boutique du colporteur ; et surtout elle se forme et s'exprime à ces époques périodiques où le parlement, je veux dire la Chambre basse, laquelle forme la partie la plus active de notre système, est renouvelé, car sa durée est de cinq ans, à moins que le Gouverneur général n'ait quelque raison de le dissoudre plus tôt. Et qu'arrive-t-il alors ? On voit par tout le pays la vague de l'opinion publique organisée courir, impétueuse, d'assemblée en assemblée. On voit des gens s'adresser à leurs concitoyens, et leur dire : "Nous avons été tant de temps au pouvoir, votez pour nous. Examinez notre politique, cette politique a été heureuse. Nous vous avons bien servis ; nous avons été économes, nous avons tenu la dette à un niveau peu élevé, ainsi que les dépenses en tant que la chose était compatible avec le progrès du pays. Autant que la chose a dépendu de nous, les concessions et toutes les fautes ont été punies. Notre administration a été pure et sans tache." Puis ceux-là : "Ne votez pas pour eux, mais votez pour nous. Leur politique est mauvaise ; ils sont extravagants ; ils ont augmenté la dette et les dépenses, faisant maints gaspillages. Votez pour nous : nous administrerons mieux vos affaires, et par-dessus tout, nous changerons leur politique."

Ne voit-on pas clairement que ce ressort de l'opinion publique organisée est en relation avec les autres de moindre importance, communiquant le pouvoir au mécanisme générateur, par ce que j'appellerai le fil conducteur de la confiance entre le peuple et les hommes publics ? Détruisez la foi de la population dans la sincérité des hommes publics, et la verrons-nous assister aux assemblées ? Ces assemblées seraient-elles alors autre chose qu'un spectacle, non pas paisible, mais bruyant, dépourvu de sens ? La population écouterait-elle un instant ces hommes publics, si elle n'avait pas de confiance dans leurs déclarations ?

Ainsi, une ou deux choses sont nécessaires au fonctionnement de notre système politique. D'abord, la population doit être convaincue que les hommes publics accompliront leurs promesses, sinon qu'il leur faudra rendre un compte sévère de leur prévarication, et en subir le châtiement. Que deviendrons-nous si l'on peut parvenir au pouvoir et là y oublier le peuple et en rire, et surtout rire du parti auquel on est lié et qu'on a dirigé ?